

**Objet** : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « PARA CUERS » pour du parachutage de nuit.  
**En vigueur** : Du 01 septembre au 31 décembre 2022

Lieu : FIR Marseille LFMM - AD Hyères LFTH, Le Luc LFMC, Cuers Pierrefeuf LFTF

**ZRT « PARA CUERS »**



Extrait carte 1/100 000 SIA - Édition 2022

ACTIVITÉ
Activités spécifiques défense (parachutage de nuit et dérive sous voile).
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable par NOTAM du mardi au vendredi : - du 01 septembre au 29 octobre 2022 entre 22h00 et 02h00 UTC, - du 30 octobre au 31 décembre 2022 entre 22h00 et 03h00 UTC.
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : Toulon APP : 126,325 MHz Toulon transit : 118,825 MHz Hyères TWR : 121,000MHz Marseille CTL : 126,155 MHz Nice INFO : 120,850 MHz Provence INFO : 129,475 MHz.
GESTIONNAIRE
Cellule 3D
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés et portions d'espaces à statut particulier avec lesquels elle interfère, à l'exclusion de la P62 et de la P48 (lorsque celle-ci est active).

**SUP AIP N° 196/22****CONDITIONS DE PENETRATION**

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, après autorisation du gestionnaire.

**SERVICES RENDUS**

CAG / CAM : à l'intérieur de cette zone, les organismes de la circulation aérienne continuent d'assurer les services associés aux classes d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

**LIMITES LATERALES ET VERTICALES****ZRT PARA CUERS**Limites latérales

Cercle de 15 nm centré sur 43°14'51"N,006°07'38"E  
à l'exclusion des P62 et P48 (si celle-ci est active)

Limites verticales

SFC / FL135

**DISPOSITIONS PARTICULIERES**

NIL

**ORGANISME A CONTACTER****Avant La mission:**

Chef cellule 3D  
Tél : 06 28 48 73 08

TOULON APPROCHE  
Tél : 04 22 44 42 81

**Pendant La mission :**

Chef cellule 3D  
Tél : 06 28 48 73 08